



PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION DANS LE SECTEUR DES ARTS

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

1. Description

Le Programme national de formation dans le secteur des arts vient en aide aux établissements canadiens indépendants, sans but lucratif et constitués en société qui se spécialisent dans la formation des Canadiens qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale. Les activités, la clientèle et l'influence de ces établissements dans le domaine des arts sont d'envergure pancanadienne. Par leurs réalisations, ces établissements appuient le développement culturel au Canada. Le programme aide à stabiliser le financement des activités opérationnelles courantes du programme professionnel de l'établissement sur une base pluriannuelle ou annuelle. Le financement ne s'applique ni aux projets spéciaux, ni aux immobilisations.

2. Critères d'admissibilité

Les requérants doivent :

- être constitués en société à but non lucratif;
- démontrer que l'activité qui fait l'objet de la demande n'est pas subventionnée à titre de programme provincial d'éducation post-secondaire et qu'elle ne mène pas à l'octroi d'une attestation post-secondaire comme un certificat ou un diplôme d'études collégiales ou universitaires dans la province où se situe l'institution;
- recevoir du financement d'au moins deux autres sources, par exemple, frais de scolarité, fonds d'autres paliers de gouvernements, financement privé;
- être dirigés par des professionnels reconnus et avoir pour mandat principal la formation en vue d'une profession artistique. Bien que ces établissements puissent offrir des programmes à différents niveaux, le financement offert en vertu du présent programme vise à appuyer la formation menant à une carrière artistique;
- être dotés d'une structure administrative pour appuyer la réalisation de leurs objectifs organisationnels;
- avoir poursuivi des activités à temps plein visant la prestation d'un programme de formation professionnelle depuis au moins trois ans;
- être accessibles aux Canadiens de toutes les régions du pays dans le cadre d'un concours d'admission national dans les deux langues officielles.

3. Critères d'évaluation

Dans un premier temps, les demandes seront étudiées à la lumière des plans pluriannuels présentés afin de déterminer si elles sont admissibles à un financement annuel ou pluriannuel. Le financement pluriannuel ne sera disponible qu'aux organismes qui pourront soumettre des plans pluriannuels couvrant les deux derniers exercices et démontrer clairement que leur planification fait appel à la participation tant du conseil d'administration que du personnel.

Toutes les demandes seront étudiées en fonction des critères suivants :

Mérite artistique

- la formation offerte est essentielle à la vigueur et au développement de la discipline;
- la formation offerte répond à des normes d'excellence internationales;
- la valeur et le dynamisme de la vision artistique;
- la capacité du processus d'audition ou d'admission pour recruter les meilleurs étudiants que le Canada peut offrir;

(English version also available)

3. Critères d'évaluation - suite

- le mérite et l'expérience des professeurs qui offrent cette formation particulière;
- la valeur et la pertinence du programme d'étude. Liens entre ce programme et les besoins de la discipline artistique;
- la qualité des conseils offerts aux étudiants concernant leur orientation professionnelle;
- la qualité et la pertinence des installations et de l'équipement.

Influence

- la contribution au développement de chaque participant pour lui assurer une carrière artistique professionnelle réussie;
- l'excellence des étudiants formés par l'école est reconnue au Canada et au plan international;
- répond à des besoins fondamentaux de la profession artistique tout en offrant aux étudiants un programme suffisamment souple pour qu'ils abordent un large éventail de pratiques artistiques;
- reflète et favorise l'expression de la diversité au sein de la société canadienne.

Stabilité de l'établissement

- stabilité financière;
- structure administrative;
- valeur du processus de planification, sa contribution au fonctionnement de l'établissement;
- diversification des revenus;
- mérite de la direction administrative.

4. Processus de demande

Le Programme national de formation dans le secteur des arts est géré par le ministère du Patrimoine canadien. Pour obtenir des renseignements, veuillez vous adresser à la Direction générale de la politique des arts, au 15, rue Eddy, 3^e étage, Hull, Québec, K1A 0M5, (819) 997-6361, natcp_pnfsa@pch.gc.ca. Les lignes directrices du programme et les formulaires de demande peuvent être obtenus auprès de la Direction générale de la politique des arts, des bureaux régionaux ou de district suivants :

COLOMBIE-BRITANNIQUE

300, rue Georgia ouest, pièce 400
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : (604) 666-0176
Télec. : (604) 666-3508

ALBERTA

Place du Canada
9700, avenue Jasper, pièce 1630
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
Tél. : (403) 495-3350
Télec. : (403) 495-4873
speros_vlassopoulos@pch.gc.ca

MANITOBA

275, avenue Portage, 2^e étage
Case postale 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : (204) 984-4875
Télec. : (204) 983-5365
diane_laforge@pch.gc.ca

YUKON

300, rue Main, pièce 205
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B5
Tél. : (867) 667-3910
Télec. : (867) 393-6701

ALBERTA

Immeuble Harry Hays
220, 4^e avenue sud-est, pièce 585
Calgary (Alberta)
T2G 4X3
Tél. : (403) 292-5541
Télec. : (403) 292-4950
gerry_kretzel@pch.gc.ca

SASKATCHEWAN

2201, 11^e avenue, pièce 100
Régina (Saskatchewan)
S4P 0J8
Tél. : (306) 780-6620
Télec. : (306) 780-6630
jill_varley@pch.gc.ca

4. Processus de demande - suite

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Édifice T.N.-O.
5120, 49^e rue, 2^e étage, case postale 460
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2N4
Tél. : (867) 669-2800
Télec. : (867) 669-2809
lise_picard@pch.gc.ca

QUÉBEC

200, boul. René Lévesque ouest
Complexe Guy Favreau, Tour ouest, 6^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-8626
Télec. : (514) 283-3036
nathalie_lussier@pch.gc.ca

NOUVEAU-BRUNSWICK

1045, rue Main, Unité 106, 3^e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : (506) 851-3064
Télec. : (506) 851-7079
jean-claude_leblanc@pch.gc.ca

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

119, rue Kent, pièce 420
Charlottetown (Î-P-É)
C1A 1N3
Tél.: (902) 566-7188
Télec. : (902) 566-7186
marie-claire_arsenault@pch.gc.ca

ONTARIO

4900, rue Yonge
Niveau P.H.
Toronto (Ontario)
M2N 6A4
Tél. : (416) 973-6932
Télec. : (416) 954-4515
cdh-ontario@pch.gc.ca

QUÉBEC

3, Passage du Chien d'Or
Case postale 6060, Haute-ville
Québec (Québec)
G1R 4V7
Tél. : (418) 648-4121
Télec. : (418) 648-4823

NOUVELLE-ÉCOSSE

Propriétés historiques
1869, rue Upper Water
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1S9
Tél. : (902) 426-4184
Télec. : (902) 426-4996
kevin_lamarque@pch.gc.ca

TERRE-NEUVE

Édifice John Cabot
10, Baxter's Hill, 5^e étage
Case postale 5879
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5X4
Tél. : (709) 772-5364
Télec. : (709) 772-2940
ann_anderson@pch.gc.ca

La date limite pour présenter une demande à la Direction générale de la politique des arts ou à un bureau régional ou de district est le 30 juin.

Le processus d'évaluation comprend l'étude des formulaires de demande dûment remplis ainsi qu'une évaluation sur place.

Le simple fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas l'octroi d'un financement et le refus d'un tel financement ne témoigne pas d'une évaluation négative d'un établissement.

Le ministère du Patrimoine canadien versera une aide financière à partir du prochain exercice financier et n'offrira aucun financement rétroactif.

Les demandeurs seront avisés par écrit des résultats du processus d'évaluation au cours de l'hiver suivant.

En plus du formulaire de demande dûment rempli, le demandeur doit fournir :

- copie des lettres patentes ou de la charte de constitution en société faisant état du statut indépendant et à but non lucratif de l'établissement;
- des états financiers vérifiés des activités de l'établissement pour les deux derniers exercices financiers complétés, incluant un tableau détaillé des sources de revenu;
- pour les demandes de financement pluriannuel :
 - copie du plan pluriannuel des deux dernières années complétées;
 - plan d'affaires pluriannuel approuvé par le conseil d'administration pour la période visée par la demande de financement;
 - budget projeté pour les années visées par la demande de financement, y compris la contribution demandée dans le cadre de ce programme;

4. Processus de demande - suite

- pour les demandes annuelles:
 - budget projeté pour l'année visée par la demande de financement, y comprise la contribution demandée dans le cadre de ce programme;
- une preuve que l'établissement est financé par deux sources (ou plus) autres que le présent programme, p.ex. frais de scolarité, fonds d'autres paliers de gouvernements, financement privé;
- information sur tout autre source de financement fédéral, confirmé ou sollicité, pour cette activité;
- l'organigramme de l'établissement et la liste des membres du conseil d'administration;
- le curriculum vitae des directeurs artistique et administratif;
- la liste complète des cours au programme (artistiques et scolaires) et du personnel enseignant;
- toute information publiée (brochures, annonces de journaux) concernant le plus récent concours d'admission;
- renseignements sur la composition de la population étudiante, selon la province d'origine;
- des statistiques sur l'emploi des diplômés au cours des deux dernières années.

5. Participation du ministère du Patrimoine canadien

Toutes les contributions reçues du ministère du Patrimoine canadien doivent faire l'objet d'une entente de contribution devant être signée par un représentant autorisé de l'organisme demandeur.

Le ministère verse les contributions en plusieurs étapes : le paiement final est retenu jusqu'à la réception des états financiers vérifiés du demandeur.

6. Reconnaissance

L'organisme s'engage à reconnaître publiquement, dans les deux langues officielles, avoir reçu une aide financière du ministère dans tout son matériel publicitaire, promotionnel et de programme. À cette fin, le ministère a énoncé des lignes directrices abordant diverses questions, notamment les annonces publiques, les publications et autres, et qui sont clairement définies dans ses ententes de contributions. À défaut du respect des lignes directrices sur la reconnaissance, l'entente de contribution peut être résiliée.

7. Accès à l'information

Toutes les demandes peuvent faire l'objet de demandes de renseignements en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Sur format 8 1/2 x 11, veuillez répondre à chacune des questions suivantes (maximum 15 pages)

1. Veuillez indiquer le mandat, les objectifs et les buts à long terme de votre programme professionnel.
2. Veuillez décrire les théories de formation qui ont guidé l'élaboration de votre programme professionnel. Veuillez élaborer sur le programme pédagogique que vous avez conçu. Expliquez comment votre programme a évolué pour s'adapter aux besoins de la communauté professionnelle de votre discipline dans son état actuel. Décrivez comment vous comptez continuer à vous adapter aux nouvelles réalités.
3. Décrivez les critères d'admission de votre programme professionnel. Décrivez votre processus d'audition, par exemple comment les auditions sont annoncées, l'endroit où elles ont lieu, si elles se déroulent dans les deux langues officielles.
4. Fournissez une copie de votre programme d'études ou décrivez-le.
5. Décrivez la place qu'occupent maintenant vos diplômés comme chefs de file au Canada et sur la scène internationale.
6. Indiquez toute distinction reçue par vos diplômés ou votre personnel ou toute réalisation spéciale de ces derniers au cours des dernières années.
7. Décrivez le rôle de votre école professionnelle et sa contribution au dynamisme de votre discipline artistique.
8. Décrivez en quoi votre école professionnelle reflète et favorise l'expression de la diversité dans la société canadienne.
9. Votre programme professionnel prévoit-il une politique en matière d'aide financière aux étudiants? Dans l'affirmative, veuillez la décrire.
10. Indiquez comment votre programme professionnel prépare les étudiants à entreprendre et gérer leur carrière artistique professionnelle, c'est-à-dire orientation ou réorientation professionnelle.
11. Décrivez comment les installations et l'équipement de votre établissement appuient votre programme de formation.

VOTRE DEMANDE ACTUELLE DOIT INCLURE

Les réponses aux sections vous identifiant, parties A à C.

Les réponses à chacune des questions des numéros 1 à 11.

Tous les documents d'appui demandés à la section 4.